

Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège.

FASCICULE VI

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

PAR

JOSEPH HALKIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



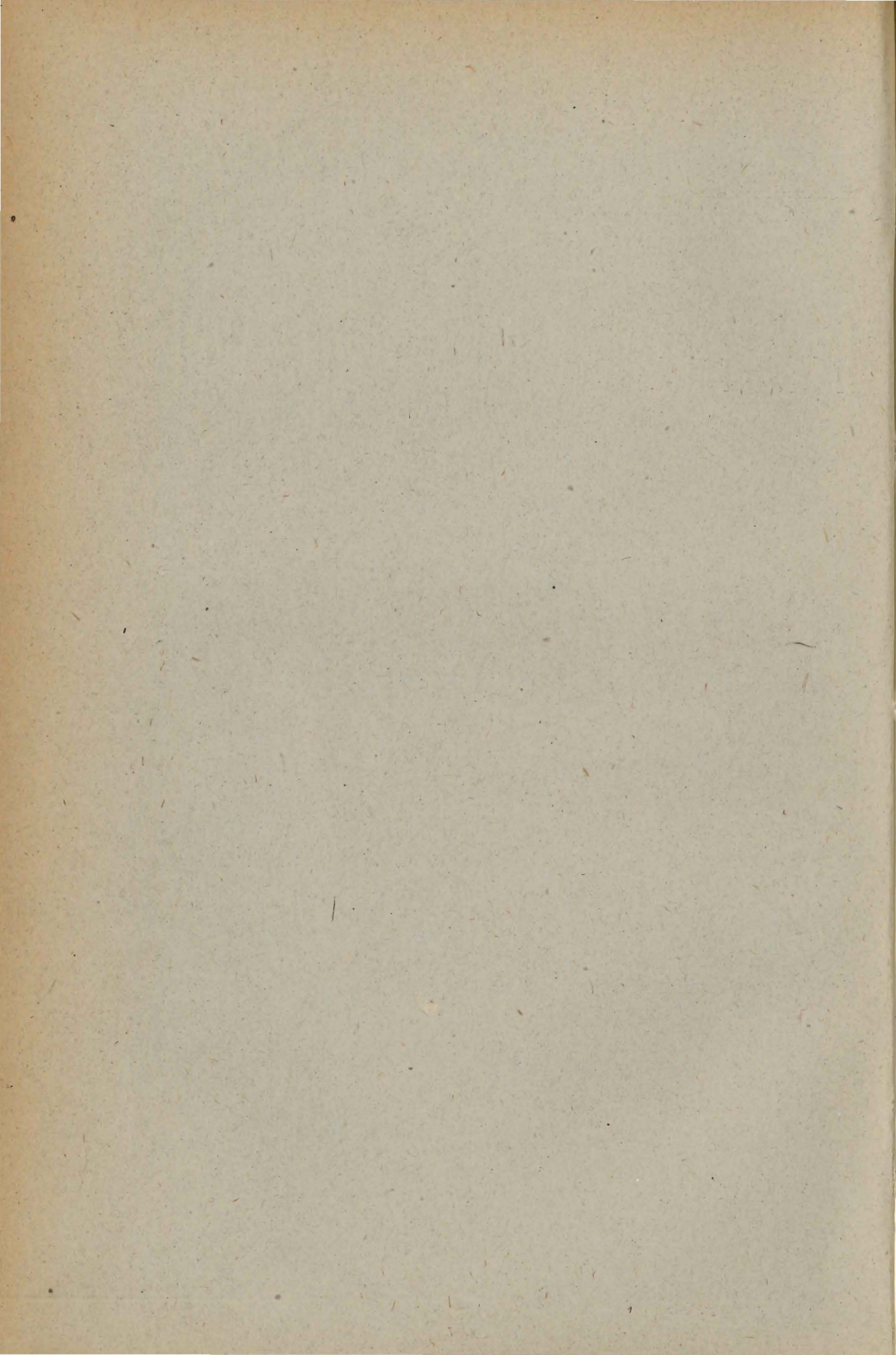
LIÈGE

D. CORMAUX, ÉDITEUR

22, Rue Vinàve d'Ile, 22

1907



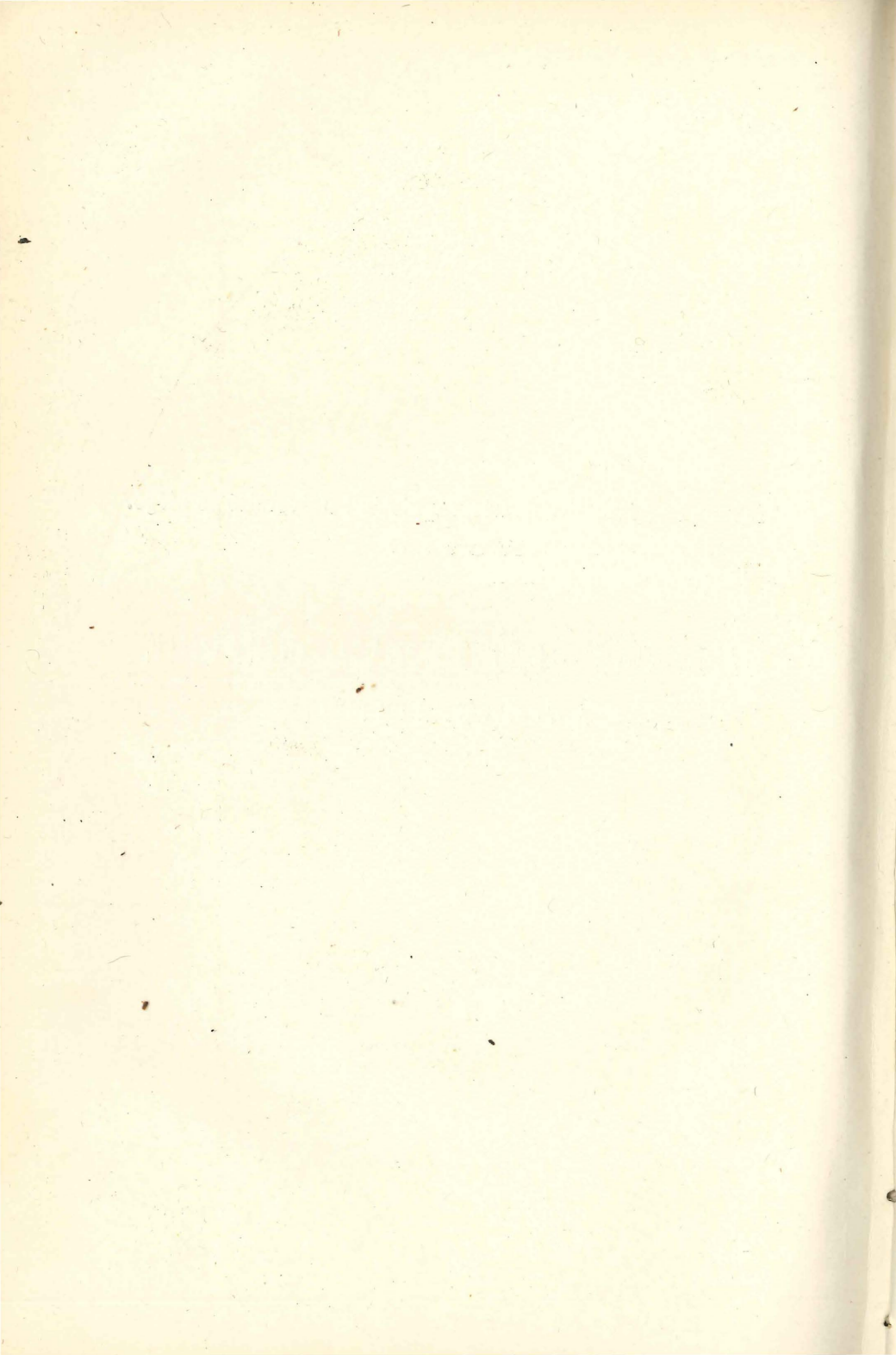


Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège.

FASCICULE VI

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège.

FASCICULE VI

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

PAR

JOSEPH HALKIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



LIÈGE

D. CORMAUX, ÉDITEUR

22, Rue Vinâve d'Ile, 22

—
1907

Extrait du « Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie »

1907. — N° 1.

L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Parmi les événements importants de l'année 1905, année que la Belgique fêta splendidement comme la soixante-quinzième de son indépendance nationale, il en est un qui marquera dans les annales de l'enseignement belge, voire même étranger : au mois de septembre, on vit se réunir à Mons, pour y traiter et discuter des questions du plus haut intérêt, le Congrès international d'expansion économique mondiale, dont l'un des buts principaux fut l'étude des problèmes de l'Enseignement, problèmes nombreux et parfois ardu à résoudre. La nécessité et l'utilité de la plupart des branches enseignées y furent discutées à fond; ce qu'il convient d'en retenir, au point de vue de la géographie, c'est qu'il résulte de beaucoup de rapports présentés que la science géographique doit être la science essentielle de l'expansion.

Il ne faut donc plus la considérer comme discipline secondaire, reléguée à l'arrière-plan des études, mais comme une branche importante qui mérite tous nos soins. Dans l'enseignement moyen, une double réforme s'impose : d'une part, l'augmentation, pas très considérable d'ailleurs, du nombre d'heures consacrées à la géographie, ce qui pourrait se faire

sans devoir refondre le programme actuel ; d'autre part, l'attribution des cours de géographie à des docteurs en géographie, lesquels sont seuls à recevoir spécialement pour cet enseignement la préparation scientifique et méthodologique nécessaire.

Ainsi que le remarque M. Van Overbergh (1), on pourrait s'étonner que le Congrès ait accordé relativement peu d'attention à la formation des professeurs de géographie ; mais la raison en est qu'il y a quelques années le Gouvernement belge a organisé le doctorat en géographie dans les universités de l'État. Le regretté baron von Richthofen, auquel nous soumettions le programme de ce doctorat, nous déclara qu'il le considérait comme excellent.

Cette nouvelle institution date de 1900 ; suffisamment de temps s'est écoulé pour que nous signalions les résultats qu'elle a produits et en même temps que nous la fassions connaître dans ses détails.

L'enseignement de la géographie à l'Université de Liège a passé par diverses vicissitudes qu'il nous paraît intéressant de remémorer. Quatre périodes sont à distinguer, la première sous le régime hollandais, la deuxième sous l'empire de la loi de 1835, la troisième commençant avec la mise en vigueur de la loi de 1849, la quatrième sous le régime de la loi de 1890-1891.

Cette dernière période vit renaître et s'accroître un mouvement en faveur d'une réforme de l'enseignement géographique dans les universités, mouvement qui eut pour résultat, en 1900, la création du doctorat en géographie rattaché à la Faculté des sciences.

(1) *La réforme de l'Enseignement*, t. II, p. 376.

I

**La science géographique à l'Université de Liège
avant 1900.**

L'Université de Liège n'a pas l'honneur, comme celle de Louvain, de posséder un passé très ancien; elle n'existe que depuis quatre-vingt-dix ans et fut instituée par arrêté royal du 25 septembre 1816; un an plus tard, le 25 septembre 1817, elle s'ouvrait officiellement.

Sous le régime hollandais, conformément à un arrêté royal du 2 août 1815, la science géographique n'était pas représentée au programme de l'Université de Liège: pas un seul cours n'y existait qui eût pu donner aux étudiants des connaissances géographiques plus approfondies que celles acquises dans les études moyennes (1).

La révolution de 1830 et les événements qui suivirent obligèrent le nouveau gouvernement à résoudre quantité de questions qu'avait soulevées l'instruction publique: un arrêté du 16 décembre 1830 supprima, à Liège, la Faculté de philosophie et lettres, qui continua cependant à subsister comme faculté libre.

La loi du 27 septembre 1835 vint réformer presque complètement l'enseignement supérieur et, pour la première fois depuis sa fondation, le programme des cours de l'Université de Liège signala des cours de géographie.

Tout d'abord, à la Faculté de philosophie et lettres, réta-

(1) L'organisation en 1820, complétée en 1827, de cours propédeutiques, pédagogique et méthodologique dans la Faculté de philosophie et lettres n'introduisit pas la géographie comme branche d'enseignement; il en fut de même en 1825, lors de la création de l'École des mines: pas de géographie, mais la minéralogie et la géologie.

blie, le cours de géographie physique et ethnographique ; ensuite, dans la Faculté des sciences, le cours de géographie naturelle, à côté des cours précédemment existants et qui sont conservés : minéralogie, géologie et astronomie.

Le premier de ces cours, celui de géographie physique et ethnographique, fut confié à Tandel, qui le donna jusqu'en 1837, date à laquelle il fut remplacé par Schwartz ; celui-ci, en 1840-41, faisait son cours dans le semestre d'été, trois heures par semaine (1). La même année, Dehaut annonçait un cours intitulé : géographie politique appliquée aux diverses époques de l'histoire politique moderne, cours d'une heure et demie par semaine pendant toute l'année ; nous ne savons si Dehaut donnait depuis sa nomination, 1837, ce cours, que ne prévoyait pas la loi de 1835.

Les autres cours, que nous avons cités plus haut, faisaient partie de l'enseignement de la Faculté des sciences : celui d'astronomie physique et de géodésie était donné par Gloesener, puis par De Cuyper ; ceux de minéralogie et de géologie, par Dumont ; celui de géographie naturelle était rattaché au cours de botanique, dont le titulaire était Ch. Morren (2).

Le régime de la loi de 1835 fut donc assez favorable à la géographie ; en tous cas, il marqua un progrès énorme et dura jusqu'en 1849 presque sans modification.

Il en est une, cependant, qu'il est utile de rappeler : un arrêté royal en date du 3 novembre 1847 institua un enseignement pédagogique destiné à former des professeurs pour l'enseignement moyen et, à Liège, Borgnet, titulaire de la chaire d'histoire nationale, fut chargé d'exercices pratiques et méthodologiques sur l'histoire et la géographie.

(1) Ce cours faisait partie de l'examen de docteur en philosophie et lettres et de l'examen de candidat en sciences naturelles.

(2) Ces cours faisaient partie de l'examen de docteur en sciences naturelles.

La loi du 15 juillet 1849 fut, en ce qui concerne l'enseignement de la géographie à l'Université de Liège, un retour à la situation d'avant 1835 : elle supprima, en effet, dans la Faculté de philosophie et lettres, les cours de géographie; elle conserva, par contre, dans la Faculté des sciences, les cours d'astronomie, de minéralogie et de géologie, ce dernier recevant un accroissement, dans son intitulé au moins : y compris la géographie physique. Le cours de géographie naturelle devenait un cours de géographie des plantes.

L'enseignement pédagogique créé en 1847 dans la Faculté de philosophie et lettres fut cependant maintenu par arrêté royal du 16 avril 1851, mais, tout au moins en ce qui concerne la géographie, il disparut du programme dès 1852. Ici se place, dans l'histoire de l'enseignement supérieur, un événement important : la création de l'Ecole normale des humanités, le 1^{er} septembre 1852, comme établissement distinct de l'Université. Cette nouvelle école ne fonctionna régulièrement qu'à partir de 1854; Borgnet y donnait un cours de géographie tant ancienne que moderne, d'abord en deuxième année d'études, puis, en vertu de l'arrêté organique du 26 juillet 1856, en quatrième année, où il comprit la méthodologie spéciale de la géographie. L'enseignement de la géographie à l'Ecole normale fut renforcé, en 1880, par la création d'un cours de géographie détaillée avec notions de cosmographie et revision générale.

L'enseignement géographique se trouvait donc, dans cette troisième période, mutilé à l'Université de Liège : si les cours donnés dans la Faculté des sciences continuaient comme par le passé sans grande modification, ceux donnés dans la Faculté de philosophie et lettres désertaient l'Université pour l'Ecole normale des humanités. Jusqu'en 1890, la situation resta telle; cette année-là, l'Ecole normale fut

supprimée par arrêté royal du 30 septembre et l'enseignement supérieur fut réorganisé par la loi du 10 avril 1890, complétée par celle du 3 juillet 1891.

Cette loi du 10 avril 1890 stipule : que l'examen de candidat en philosophie et lettres préparatoire au doctorat comprend, pour la section d'histoire et de géographie, des exercices pratiques sur la géographie (au programme, ils comportent une heure par semaine pendant deux ans);

Que l'examen de docteur en philosophie et lettres, section histoire et géographie, comprend la géographie et l'histoire de la géographie (deux heures par semaine pendant deux ans), et un cours « libre » de géographie (une heure par semaine pendant un semestre) (1);

Que, dans la Faculté des sciences, les cours d'astronomie, de minéralogie et de géologie, y compris la géographie physique, continuent comme sous le régime précédent, avec un cours d'astronomie physique à la candidature en sciences physiques et mathématiques;

Que, dans la même faculté, le doctorat en sciences naturelles comprend, à la section des sciences zoologiques, la géographie animale (environ une heure par semaine pendant un semestre) (2); à la section des sciences botaniques, la géographie végétale (une heure par semaine pendant un semestre) (3); à la section des sciences minérales, la géographie physique (une séance par semaine pendant un semestre);

Que, en outre, les cours de géologie et de minéralogie sont précédés, en candidature, d'un cours de notions élé-

(1) Ce cours libre, classé parmi les matières non comprises dans les examens, avait été créé à la Faculté de philosophie et lettres par arrêté royal du 5 octobre 1881.

(2) Cet enseignement avec celui de la paléontologie animale ne forment qu'un seul cours de trois heures par semaine pendant un semestre; sous le régime précédent, la géographie animale faisait partie du cours de zoologie.

(3) Autrefois géographie des plantes ou géographie naturelle.

mentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique (deux heures par semaine pendant un semestre) (1);

Que, dans la Faculté technique, l'examen d'ingénieur comprend la géographie industrielle et commerciale (une heure par semaine pendant toute l'année) (2).

Cette quatrième période marque donc un progrès immense et, en fait, la loi de 1890-1891 créait à l'Université de Liège une série de cours nouveaux qui, ajoutés à ceux que le régime de la loi de 1849 avait conservés, formaient un ensemble de grande importance.

Nous trouvons, datant de 1890-91 au moins, les cours géographiques suivants :

a) Comme cours préparatoires :

1° Des exercices pratiques de géographie (M. Lequarré; depuis 1903, M. Vander Linden);

2° Des notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique (M. Firket; depuis 1903, MM. Lohest et Cesàro).

b) Comme cours approfondis :

1° Géographie générale et histoire de la géographie (M. Lequarré; depuis 1903, M. Vander Linden);

2° Géologie, hydrographie, géographie physique (M. Dewalque; depuis 1896, M. Lohest);

3° Géographie industrielle et commerciale (M. Trasenster; depuis 1897, M. Habets);

4° Géographie végétale ou botanique (M. Gravis);

5° Géographie animale ou zoologique (M. Fraipont);

6° Astronomie (M. Folie; depuis 1896, M. Le Paige).

Mais à cet ensemble de cours, il manquait entre autres

(1) Ce cours existait déjà sous le régime précédent, mais avec l'intitulé : notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

(2) Ce cours avait été créé par arrêté ministériel du 20 octobre 1879 aux écoles spéciales annexées à l'Université de Liège.

la géographie politique, la géographie coloniale, la géographie ethnographique, voire la méthodologie géographique et la géographie humaine, et, qui plus est, ces cours étaient répartis dans trois facultés, destinés à des étudiants se préparant à des carrières diverses, de telle sorte qu'il était difficile, sinon impossible, de les suivre tous; un autre défaut, qui n'est pas sans importance, c'est que tous ces cours ne conduisaient pas à un diplôme universitaire.

Les futurs professeurs de géographie passaient par le doctorat en philosophie et lettres, où ils ne recevaient que soixante heures de leçons de géographie pendant chacune des deux dernières années; pour pouvoir suivre les cours de géographie dans les autres facultés et notamment dans celle des sciences, il leur manquait une préparation scientifique suffisante.

Malgré cela, l'enseignement de la géographie va se développer.

En 1896, est institué, dans la Faculté de droit, le grade scientifique de licencié en sciences commerciales et consulaires avec un cours de géographie politique (M. Lequarré; depuis 1903, M. Jos. Halkin) (1); un cours de géographie industrielle et commerciale (M. Habets; depuis 1901, M. Prost) (2); un cours de géographie physique (M. Lohest).

C'est à peu près vers cette époque que s'accrut en Belgique un mouvement en faveur de l'organisation d'un enseignement complet de la science géographique dans les universités. Cette organisation était d'autant plus facile que presque tous les cours existaient déjà.

(1) Ce cours a changé de titre depuis le 11 octobre 1906; il s'intitule aujourd'hui : ethnographie, et fait partie des matières enseignées à l'École spéciale de Commerce annexée à la Faculté de droit.

(2) D'abord le même cours que celui existant à la Faculté technique, puis détaché de celui-ci lors de la nomination de M. Prost.

II

**Les prolégomènes de la création du doctorat
en géographie.**

Sans vouloir reproduire ici tous les vœux votés dans divers congrès géographiques, sans même nous attacher plus qu'il ne convient à des travaux publiés, avant 1890, tant en Belgique qu'à l'étranger en faveur d'une réorganisation de l'enseignement géographique, nous ne pouvons laisser sans les mentionner tout au moins : l'étude de H. Pergameni, parue en 1873, lequel demandait notamment la création dans les universités d'une chaire de méthodologie géographique, point central d'où rayonnera l'enseignement sur toutes les écoles du pays, et de chaires de géographie de l'histoire et d'histoire de la géographie (1), et le vœu voté le 1^{er} novembre 1879 par la Société pour le progrès des études historiques et philologiques, ainsi conçu : « Que les cours d'histoire et de géographie soient donnés dans les athénées par deux professeurs distincts (2) », ce qui impliquait la nécessité de créer, pour former les professeurs de géographie, un enseignement spécial dans les universités.

En 1892, M. du Fief publiait dans le *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, dont il est encore aujourd'hui le dévoué secrétaire général, une étude sur l'enseignement supérieur de la géographie en Belgique, étude au cours de laquelle il se préoccupait surtout de la préparation des futurs professeurs de géographie.

Il regrettait que la loi de 1890 n'eût pas créé dans les

(1) *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XVI, pp. 297-308.

(2) *Ibidem*, t. XXII, pp. 302-306.

universités un cours de géographie générale et préconisait comme complément indispensable l'installation d'un laboratoire de géographie. Il proposait la création d'un doctorat en sciences géographiques par le dédoublement de la section histoire du doctorat en philosophie et lettres, de façon à posséder aussi une section géographie, et réclamait pour les futurs docteurs en géographie les fonctions de professeur de géographie dans les athénées (1).

En 1897, M. Renard, professeur de géologie à l'Université de Gand, constatait que les études de géographie faites par les docteurs en philosophie et lettres (section d'histoire) n'étaient nullement suffisantes pour former des géographes; il comparait leur formation à celle reçue par les étudiants d'Autriche à l'Université de Vienne, sous la direction de MM. Penck et Tomaschek.

Pour remédier à cette préparation insuffisante des professeurs de géographie, M. Renard proposait deux solutions : la première consistait dans le renforcement des études géographiques dans le doctorat en philosophie et lettres, chose difficile, à moins d'admettre la proposition de M. du Fief; la seconde, qui avait ses préférences, tendait à confier, dans l'enseignement moyen, les cours de géographie aux docteurs en sciences minérales, à la condition qu'ils aient suivi le cours de géographie politique en philosophie et que le sujet de leur thèse de docteur soit géographique (2).

Dans un second travail publié en 1898-1899, qui, pour la plus grande partie, n'est que la reproduction du précédent, M. Renard proposait une troisième solution qu'il n'avait pas encore examinée, quoique l'ayant signalée : la création d'un doctorat en sciences géographiques. C'était à son avis, la

(1) *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1892, t. XVI, pp. 223-249.

(2) *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, 1897, t. XI, pp. 221-250, et en extraits *Mouvement géographique*, 1898, col. 117, 136, 168.

solution la plus avantageuse, menant droit au but, et il esquissait rapidement le programme de ce nouveau doctorat qui devait être rattaché à la Faculté des sciences (1).

Dans l'entretemps, l'Université nouvelle de Bruxelles marchait de l'avant et fondait, le 18 mars 1898, l'Institut géographique, avec un ensemble de cours réparti en quatre années d'études, sous la direction d'un géographe éminent, E. Reclus (2).

Pendant deux séjours en Allemagne, consacrés principalement à compléter nos études géographiques à Berlin et à Leipzig, en 1897 et 1899, nous faisons une enquête sur l'enseignement de la géographie dans ce pays (3).

La question de la réforme de l'enseignement de la géographie dans les universités était à l'ordre du jour; le Gouvernement s'y intéressa au point que, le 20 novembre 1898, dans la mémorable manifestation organisée en l'honneur de M. God. Kurth, à l'occasion du xxv^e anniversaire de la création de son cours pratique d'histoire, M. Schollaert, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, annonçait que le Gouvernement belge comptait créer, à bref délai, un enseignement complet de la géographie (4).

Aussi, le 30 décembre suivant, le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur fut-il réuni pour discuter ce point : Y a-t-il lieu de réformer l'enseignement supérieur de la géographie dans les universités de l'État? Dans l'affirmative, quelles réformes préconise le conseil de perfectionnement?

De la discussion à laquelle donna lieu cet ordre du jour,

(1) *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XLI, pp. 408-416; t. XLII, pp. 14-22 et spécialement pp. 81-84.

(2) *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, t. XXII, pp. 290-294.

(3) JOS. HALKIN, *L'enseignement de la géographie en Allemagne et la réforme de l'enseignement géographique dans les universités belges*, Bruxelles, 1900.

(4) *Manifestation God. Kurth*, 1898 p. 189.

il résulte que, à *priori*, le conseil de perfectionnement n'était nullement opposé à une réforme, mais il ne crut pas devoir prendre une décision, demanda des éclaircissements et exprima le désir de posséder en communication les enquêtes relatives à l'enseignement de la géographie dans les universités étrangères.

Un an se passa sans nouvelle réunion ; le 23 décembre 1899, le conseil, de nouveau consulté, recevait communication d'un avant-projet (1), rédigé par M. C. Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, et ayant pour but de fixer les bases d'une discussion approfondie, laquelle se fit tout de suite.

La nécessité de la création d'un doctorat en géographie était, à ce moment, devenue tellement évidente, que tous les membres du conseil, sauf un, adoptèrent l'article premier ainsi conçu : Sont institués dans les universités de l'État les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie.

Tout l'avant-projet fut finalement adopté, dans son économie générale tout au moins, quelques modifications de détail ayant été jugées utiles, et, dès le commencement de janvier 1900, un rapport définitif fut remis entre les mains du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. M. de Trooz, le 8 février, soumettait à l'approbation du Roi un projet d'arrêté, qui fut signé le 20 du même mois.

Le doctorat en géographie était créé et, suivant les expressions de M. de Trooz, il devait préparer peu à peu à tous les degrés de notre enseignement la renaissance des études géographiques.

(1) Publié par Jos. HALKIN, *op cit.*, pp. 131-159, et dans : *Situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État. Rapport triennal. Années 1898, 1899, 1900*, pp. 241-256.

III

Le doctorat en géographie à l'Université de Liège.

Cette renaissance des études géographiques est actuellement un fait indéniable en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Nous devons cependant constater que jusqu'ici elle a produit moins de résultats dans l'enseignement moyen, les docteurs en géographie attendant toujours que le Gouvernement fasse appel à leurs services. Le Congrès de Mons, dont nous signalions l'activité au commencement de cette étude, aura eu pour résultat d'attirer l'attention de tous sur la nécessité d'un enseignement géographique plus approfondi, plus raisonné, plus intuitif et plus scientifique; nous espérons fermement que la commission nommée pour étudier la réforme de l'enseignement moyen émettra les deux vœux suivants : premièrement, que l'enseignement géographique soit confié exclusivement à des docteurs en géographie; secondement, que le nombre d'heures attribué à la géographie soit augmenté, tout au moins dans les trois classes supérieures.

Comment l'Université de Liège prépare-t-elle les docteurs en géographie? Tel est le dernier point que nous avons à examiner.

Le doctorat en géographie fait partie de la Faculté des sciences; c'est là une première constatation importante : nous pouvons en déduire tout de suite que les études auront un caractère scientifique nettement marqué.

Il comporte trois grades : celui de candidat, qui s'obtient après deux années d'études; celui de licencié, après deux nouvelles années d'études; et celui de docteur, lequel ne

comprend pas de cours théoriques, mais consiste dans la remise et la défense d'une thèse ou dissertation.

Voici d'ailleurs le texte de l'arrêté royal du 20 février 1900, suivi de deux arrêtés royaux répartissant les matières dans les différentes années :

ARTICLE PREMIER. — Sont institués dans les facultés des sciences des universités de l'État, les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie.

Il est procédé aux examens pour la collation de ces grades et à la délivrance de ces diplômes conformément aux prescriptions des articles 6 à 12 inclus de notre arrêté du 29 juillet 1869 (1)

ART. 2. — Si ce n'est dans le cas prévu par l'article 5 du même arrêté (2), nul n'est admis à l'examen de docteur s'il n'a obtenu le grade correspondant de licencié ; à l'examen de licencié, s'il n'a obtenu le grade correspondant de candidat ; à l'examen de candidat s'il ne satisfait à l'une des conditions suivantes :

a) Être porteur de l'un des certificats homologués d'études moyennes prévus par les articles 5 à 7 de la loi du 10 avril 1890 (3) sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, ou, à défaut de ce certificat, avoir subi, avec succès, l'une des épreuves préparatoires déterminées par les articles 10 et 12 de la dite loi (4) ; ou

b) Avoir obtenu soit un diplôme ou un certificat universitaire, soit le diplôme d'ingénieur agricole, ou celui de licencié en sciences commerciales, ou avoir satisfait aux épreuves pour l'obtention du grade de sous lieutenant à l'école militaire ; ou

c) Être porteur du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ; ou

d) Être porteur du diplôme de sortie d'une section commerciale d'humanités modernes délivré par un athénée du royaume, un

(1) Les examens peuvent avoir lieu toute l'année.

(2) Dispense pourra être accordée d'un examen à tout récipiendaire qui justifiera avoir fait des études en rapport avec les programmes de cet examen.

(3) Certificat constatant que le récipiendaire a fait six années d'humanités ou cinq années d'humanités modernes.

(4) Détermination des matières faisant l'objet de cet examen.

collège communal ou un établissement libre du même degré, ou, à défaut de ce diplôme, avoir subi, avec succès, devant une commission d'examen instituée par la faculté des sciences, une épreuve sur les matières à déterminer par un arrêté spécial (1).

ART. 3. — L'examen pour le grade de candidat en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend :

1° Des notions élémentaires de physique, de chimie, de botanique, de zoologie, de géologie, de minéralogie et de géographie physique;

2° Les éléments de mathématiques supérieures;

3° Les éléments de la logique, de la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, et de la philosophie morale;

4° L'histoire contemporaine;

5° L'économie politique;

6° Des notions de statistique;

7° Des exercices pratiques de géographie.

Les récipiendaires porteurs de diplômes ou de certificats universitaires sont dispensés de l'interrogatoire sur les matières ayant fait partie des examens qu'ils ont subis antérieurement.

Pour les candidats en philosophie et lettres, les candidats en sciences naturelles, les candidats en sciences physiques et mathématiques, les candidats ingénieurs et les officiers de l'armée, l'examen fera l'objet d'une épreuve unique et d'une année d'études seulement.

ART. 4. — L'examen pour le grade de licencié en géographie

(1) Un arrêté royal du 24 août 1900 détermine que cette épreuve portera sur les matières suivantes :

1° Les principes de l'histoire universelle, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution de 1830;

2° La géographie physique des cinq parties du monde; la géographie industrielle et commerciale de la Belgique;

3° L'arithmétique avec ses applications aux opérations du commerce; la tenue des livres;

4° L'algèbre;

5° La géométrie;

6° Les langues française et flamande, allemande ou anglaise.

fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend :

- 1° La géographie physique générale;
- 2° La géographie physique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc., à titre d'application);
- 3° La géographie botanique;
- 4° La géographie zoologique;
- 5° La géographie mathématique (géodésie, physique du globe et cartographie);
- 6° La géographie politique générale;
- 7° La géographie politique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc.);
- 8° La géographie industrielle et commerciale;
- 9° La géographie coloniale;
- 10° La géographie ethnographique;
- 11° L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques;
- 12° La méthodologie géographique;
- 13° Des exercices pratiques de géographie et de cartographie.

ART. 5. — La répartition, entre les deux épreuves, des matières des examens de candidat et de licencié est arrêtée par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, sur la proposition de la Faculté des sciences. Les exercices seront compris à la fois parmi les matières de la première et celles de la seconde épreuve.

ART. 6. — L'aspirant au grade de docteur en géographie devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières reprises sous les n^{os} 1 à 11 inclus de l'examen de licencié, ainsi que cinq thèses se rattachant à ces matières.

La dissertation et l'énoncé des thèses seront transmis au jury un mois au moins avant la date qui sera assignée pour la séance publique.

L'aspirant qui se destine au professorat de l'enseignement moyen devra faire, en outre, une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par le jury et choisi dans le programme des athénées.

ART. 7. — Les frais d'inscription générale aux cours et aux

examens sont les mêmes que pour les cours et les examens légaux de la Faculté des sciences (1).

Les matières de l'examen de candidat en géographie ont été réparties entre les deux épreuves de la manière suivante, à Liège, par arrêté ministériel du 30 septembre 1901 :

La première épreuve comprend :

- 1° L'histoire contemporaine;
- 2° Les éléments de mathématiques supérieures;
- 3° Des notions élémentaires de chimie;
- 4° Des notions élémentaires de physique;
- 5° Des notions élémentaires de géologie, de minéralogie et de géographie physique;
- 6° Des exercices pratiques de géographie.

La seconde épreuve comprend :

- 1° Des notions élémentaires de botanique;
- 2° Des notions élémentaires de zoologie;
- 3° Les éléments de la logique, de la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, et de la philosophie morale;
- 4° L'économie politique;
- 5° Des notions de statistique;
- 6° Des exercices pratiques de géographie.

Les matières de l'examen de licencié en géographie ont été réparties entre les deux épreuves de la manière suivante, à Liège, par arrêté ministériel du 13 novembre 1901 :

La première épreuve comprend :

- 1° La géographie mathématique (géodésie, physique du globe et cartographie);
- 2° La géographie politique générale (1^{re} partie);
- 3° La géographie politique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc.) (1^{re} partie);
- 4° L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques (1^{re} partie);
- 5° La géographie industrielle et commerciale;
- 6° La géographie coloniale;

(1) C'est-à-dire 200 francs par année d'études, 55 francs par épreuve, 15 francs annuellement pour l'inscription au rôle des étudiants. La rétribution annuelle pour les exercices pratiques de géographie a été fixée à 15 francs par arrêté ministériel du 30 novembre 1901.

- 7° Des exercices pratiques de géographie et de cartographie.
 La seconde épreuve comprend :
- 1° La géographie politique générale (2^e partie);
 - 2° La géographie politique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc.) (2^e partie);
 - 3° L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques (2^e partie);
 - 4° La géographie physique générale;
 - 5° La géographie physique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc. à titre d'application);
 - 6° La géographie botanique;
 - 7° La géographie zoologique;
 - 8° La géographie ethnographique;
 - 9° La méthodologie géographique;
 - 10° Des exercices pratiques de géographie.

Grâce à l'amabilité de nos collègues qui ont bien voulu nous fournir quelques notes, nous pouvons signaler rapidement le but et le programme de ces différents cours.

Nous ne nous arrêterons guère aux matières enseignées pendant les deux années de la candidature; elles sont l'objet de cours généraux ayant pour but d'enseigner les éléments des sciences nécessaires à la compréhension de la géographie physique et politique, sciences naturelles (1) : chimie (M. Spring), physique (M. de Heel), minéralogie (M. Cesàro), botanique (M. Gravis), zoologie (M. Van Beneden); sciences mathématiques : mathématiques supérieures (M. Deruyts); sciences philosophiques : logique, psychologie et morale (M. Grafé); sciences historiques : histoire contemporaine (M. Hubert); sciences économiques et statistiques : économie politique (M. Dejace), statistique (M. Ma-

(1) Les cours de sciences naturelles signalés ici et que doivent suivre les étudiants en géographie font partie de l'examen de candidat en sciences naturelles; il n'est exigé des géographes que la connaissance des éléments de ces sciences.

haim). En outre, dans la première année, les étudiants sont préparés à l'étude de la géographie physique par un cours de notions de géologie et de géographie physique (M. Lohest).

La licence a pour but de mettre les candidats en géographie en contact avec toutes les branches principales de la science géographique. Nous les passerons en revue dans l'ordre où les cite l'arrêté royal, en signalant pour chacune d'elles le nombre d'heures et le titulaire (1).

1° GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, GÉNÉRALE ET SPÉCIALE. (Cours annuel de 3 3/4 heures par semaine pendant le premier semestre et d'une séance par semaine pendant le second semestre: M. Max Lohest, professeur ordinaire à la Faculté des sciences).

Ce cours, qui se donne en deuxième année de la licence, est précédé en candidature d'un cours de notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique; en outre, les étudiants qui désirent se spécialiser dans l'étude de la géographie physique ont coutume de le suivre dès la première année de la licence et ainsi d'assister aux leçons deux années de suite (2).

(1) Le but que le corps enseignant du doctorat en géographie poursuit, en toute première ligne, c'est d'obtenir des étudiants non pas seulement un travail d'assimilation, mais surtout des efforts personnels se traduisant par des recherches scientifiques et des publications. Certains pourraient regretter de ne pas voir au programme des cours telle ou telle branche spéciale de la science géographique: ces regrets nous paraissent vains, car, à Liège, on cherche le minimum d'enseignement théorique et le maximum de travail pratique, au cours duquel tous les points de la science géographique sont touchés. Les principes fondamentaux donnés aux cours théoriques complétés par les connaissances acquises dans les exercices pratiques et par le moyen des travaux personnels faits sous la direction de divers professeurs, permettent au docteur en géographie de se mettre aisément au courant de toutes les questions géographiques.

(2) Cette manière de faire leur est recommandée, car, étant donné que la matière est très vaste et le nombre d'heures limité, il est impossible de faire un cours complet en un an. Mais chaque année, une partie du cours porte sur une matière différente.

Le cours est basé sur la géologie et dans le premier semestre les étudiants en géographie reçoivent le même enseignement que les élèves de l'école de mines : géologie et géographie physique, cette deuxième partie étant environ le tiers du tout (1). Outre ce cours général, les étudiants en géographie qui veulent approfondir les questions de géographie physique reçoivent un enseignement spécial dans des séances hebdomadaires de longueur indéterminée, au cours desquelles le professeur, de commun accord avec ses élèves, examine des problèmes particuliers qui leur serviront pour l'étude du sujet traité comme thèse. Enfin, un enseignement complémentaire leur est donné sous forme d'excursions géographiques.

La situation géographique de Liège, sur les bords de la Meuse, au commencement de la haute Belgique et en pleine région minière, détermine jusqu'à un certain point la tendance du cours de géographie physique : elle sera surtout pratique et l'on s'intéressera davantage aux problèmes communs à la géographie physique et à la géologie, laissant à l'arrière-plan certains chapitres comme l'océanographie, la climatologie ou la météorologie, dont cependant les étudiants ont vu les notions générales. Comme ces exercices pratiques complémentaires sont faits tout spécialement pour ceux qui veulent approfondir la géographie physique, c'est principalement la morphologie de la surface terrestre qui est étudiée, puisque c'est dans ce domaine que les futurs docteurs trouveront le plus facilement et à leur portée, non loin de Liège, un sujet de thèse.

Le laboratoire de géologie et de géographie physique, y compris la collection de cartes, la bibliothèque et la collection d'échantillons, sont à la disposition des étudiants tous les jours.

(1) Dans le second semestre, une quinzaine de leçons complémentaires.

S'il arrivait cependant qu'un auditeur voulût se spécialiser soit dans l'hydrologie (1), soit dans l'océanographie, les cours pratiques seraient alors orientés dans ce sens.

La première thèse doctorale présentée reflète bien l'orientation donnée à ce cours à l'Université de Liège : c'est le travail de M. Kraentzel, « Le bassin du Geer », étude de géographie physique publiée dans les *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XXII.

2° GÉOGRAPHIE BOTANIQUE. (Cours semestriel, une heure par semaine : M. Gravis, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.)

Le programme des cours renvoie les élèves de la licence en géographie au cours de géographie végétale du doctorat en sciences naturelles (section des sciences botaniques). Vu le petit nombre d'élèves qui suivent ce cours, il est facile, le cas échéant, de modifier l'enseignement fait pour les futurs docteurs en sciences botaniques et de l'appropriier pour les étudiants en géographie (2).

La matière du cours comprend :

1° La description des régions botaniques : situation, aire, caractéristiques; pour chacune d'elles on expose les conditions de vie (sol, climat, etc.), le faciès de la végétation indigène, puis les végétaux introduits, et enfin les cultures;

2° La connaissance des plantes utiles dans les diverses régions du globe; pour chacune, on fait connaître les caractères botaniques, l'aire de dispersion naturelle et l'extension dans les cultures, enfin, très sommairement, les procédés de récolte, de préparation et d'utilisation des pro-

(1) Cette partie de l'enseignement se donne au cours de géologie appliquée. Les futurs géographes suivent ces leçons comme cours libre.

(2) Ceux-ci ont déjà suivi le cours de botanique donné en candidature par le titulaire du cours de géographie botanique.

duits. Parmi les groupes le plus souvent étudiés, signalons : les plantes alimentaires (manioc, igname, riz, sorgho, millet, maïs, etc.); les arbres fruitiers (dattiers, bananiers, etc.); les légumes et les condiments; le caféier et l'arbre à thé; les plantes à caoutchouc (para, castilloa, landolphia, kickxia, etc.), les plantes saccharifères (canne à sucre), les plantes oléagineuses (arachides, sésame, etc.), les plantes textiles (cotonnier, alpha, lin de la Nouvelle-Zélande, raphia, agaves, etc.); les plantes tinctoriales et médicinales, les bois d'œuvre, les plantes ornementales diverses. L'habitat et la culture des plantes utiles du Congo sont envisagés d'une façon plus particulière.

Les laboratoires de botanique de la candidature et du doctorat en sciences naturelles sont accessibles aux élèves qui voudraient se spécialiser ou se perfectionner dans les études de géographie végétale. La bibliothèque et les serres du Jardin botanique leur fournissent des matériaux pour des études intéressantes.

3° GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE. (Cours semestriel, une séance par semaine pendant un semestre: M. J. Fraipont, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.)

Le cours de géographie zoologique est commun pour les licenciés en géographie et pour les docteurs en sciences naturelles (sciences zoologiques). Cet enseignement comprend (1) :

Une partie générale où sont étudiées les causes de la distribution actuelle des animaux à la surface du globe ;

Une partie spéciale où sont étudiées dans leurs grandes lignes : *a*) les faunes continentales, *b*) les faunes marines, faunes de rivages, faunes pélagiques, faunes abyssales.

(1) Il est précédé en candidature d'un cours de zoologie (M. Van Beneden, professeur ordinaire à la Faculté des sciences).

Les étudiants en géographie reçoivent un enseignement complémentaire de quelques leçons sur la zoogéographie économique, où le professeur traite spécialement des animaux fournissant des matériaux importants à l'industrie et au commerce (les animaux domestiques exclus), notamment : les éponges ; le corail ; les holothuries (trévang) ; les mollusques qui donnent la pourpre, la nacre et les perles ; les huîtres et l'ostréiculture ; les moules ; les crustacés comestibles ; les insectes fournissant la soie et les matières colorantes (carmin, kermès, etc.) ; les poissons : salmonides (pisciculture), esturgeon, morue, hareng, sardiné, anchois, maquereau, thon ; les reptiles : tortues, lézards, serpents, crocodiles ; les oiseaux au point de vue de l'industrie de la plume, du duvet et des œufs (autruches, passereaux exotiques, gallinacés, palmipèdes) ; les mammifères à fourrure, les éléphants et les mammifères à ivoire (hippopotames, morses), les phoques, les baleines (huile, graisse, fanons), les ongulés.

Les étudiants ont à leur disposition la bibliothèque et les collections rassemblées en vue de cet enseignement.

4^o GÉOGRAPHIE MATHÉMATIQUE. (Cours annuel de deux heures par semaine pendant le premier semestre et de trois heures par semaine pendant le second semestre : M. Le Paige, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.)

Le cours de géographie mathématique est basé sur l'exposé de l'astronomie sphérique, qui comprend l'établissement des divers systèmes de coordonnées employés, la théorie et l'usage du théodolite, la théorie du chronomètre et l'emploi des principaux instruments pour la solution du problème du point géographique, de la détermination de l'azimut, de la latitude, de l'heure, etc., puis la solution des problèmes des longitudes par les méthodes du transport de l'heure et des

observations lunaires. La partie géodésique du cours comprend les problèmes fondamentaux de la triangulation : mesures des bases, des angles et compensation des réseaux. La partie physique du globe comprend spécialement l'étude des corps célestes, l'exposé de la liaison du système terrestre au système solaire et des hypothèses sur le développement de la terre.

Des exercices pratiques complètent ce cours théorique et l'Institut astro-physique de Cointe est ouvert toute l'année aux étudiants en géographie; ils y sont exercés à faire usage des instruments astronomiques et des instruments auxiliaires, tels que thermomètre, boussole, baromètre, etc., pour la correction des observations astronomiques et pour l'établissement de levers rapides d'itinéraires.

Lorsqu'un licencié en géographie veut approfondir les questions de géographie mathématique ou de cartographie, soit pour son instruction personnelle, soit parce que sa thèse doctorale porte sur un point de géographie mathématique, des exercices pratiques spéciaux ont lieu à l'Institut astro-physique. Dans cette direction nous signalerons la thèse de M. Duchesne : « Les projections cartographiques », actuellement à l'impression.

5° GÉOGRAPHIE POLITIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE. (Cours de deux ans, deux heures par semaine pendant un semestre chaque année: M. Joseph Halkin, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences.)

Sous la dénomination géographie politique sont comprises non seulement la géographie politique au sens étroit du mot, la seule connue autrefois, c'est-à-dire l'exposé des divisions territoriales, des formes du gouvernement, des notions générales sur l'organisation politique et sociale des États, voire des détails de droit constitutionnel, mais encore et surtout

la géographie humaine ou anthropogéographie, laquelle a pour but plus immédiat l'étude des influences telluriques sur l'homme vivant en société et de l'homme sur la terre. S'appuyant sur une connaissance approfondie de la géographie physique, le cours de géographie politique étudie les facteurs géographiques qui ont donné une direction nouvelle ou autre au développement des sociétés humaines, chaque facteur non pas en soi, mais dans ses influences sur l'homme; d'autre part, se plaçant au point de vue général et philosophique, il examine des questions telles que colonisation et émigration, répartition et densité de la population, causes géographiques de l'essor de certains peuples, influences de la mer et des océans, des voies de communication, des fleuves, des rivières et des lacs, du voisinage des centres de production minière et industrielle.

Dans sa partie spéciale, ce cours applique les grandes déductions de la première partie à l'étude de plusieurs États ou bien recherche à l'occasion d'un État déterminé, les causes géographiques de sa formation, de son évolution, de sa situation actuelle; dans ce dernier cas, la chorographie du pays étudié précède.

Comme application des principes généraux donnés dans ce cours, nous signalerons les études de M. Bihot sur « Le Maroc » et « La rupture scandinave », et de M. Robert sur « Le Siam ».

6° GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. (Cours annuel, deux heures par semaine toute l'année : M. Prost, professeur extraordinaire à la Faculté technique.)

Ce cours s'adresse à la fois aux étudiants de la licence en sciences commerciales et à ceux de la licence en géographie.

Une première série de leçons est consacrée à faire ressortir l'influence du relief, du climat, de la nature du sol, des

conditions de travail sur la répartition dans le monde des produits de l'agriculture et de l'élevage ; elle comprend aussi l'exposé de la situation actuelle des moyens de transport et de communication.

Cette introduction sert de base à l'étude des grands centres fournissant les céréales, textiles, bois et autres produits de la terre. Les contrées d'élevage et les pêcheries sont aussi passées en revue dans cette partie du cours, dans laquelle on s'attache à définir, pour chacun des articles considérés, le rôle des divers pays, soit comme exportateurs soit comme importateurs.

Les nations industrielles de l'Europe et les États-Unis d'Amérique sont ensuite étudiés d'après le plan suivant : caractères physiques et faits d'ordre politique pouvant influencer l'industrie et le commerce ; revue des productions minérales et des principales industries ; situation faite à ces industries par la facilité plus ou moins grande avec laquelle elles peuvent se procurer les matières premières ; importance de la production et de la consommation ; place occupée par chaque pays dans la production générale des principaux articles manufacturés ; voies navigables, chemins de fer, ports, marine marchande ; leur signification au point de vue du commerce intérieur et du commerce extérieur ; caractère et importance du commerce extérieur en relation avec tous les facteurs qui précèdent, ainsi qu'avec la situation géographique, la possession de colonies plus ou moins développées, le degré d'instruction et les aptitudes commerciales de la population ; répartition du commerce extérieur.

Un certain nombre de leçons sont, en outre, réservées à l'étude de pays intéressants, notamment au point de vue européen, par leurs productions naturelles, mais encore dépourvus de grande industrie et pouvant, par conséquent, servir de débouchés pour les nations industrielles.

L'emploi de nombreuses cartes physiques, de cartes de répartition de productions, de cartes de chemins de fer et de voies navigables, tracées spécialement pour le cours, permet de faire aisément ressortir tous les points sur lesquels il y a lieu d'insister particulièrement.

7° GÉOGRAPHIE COLONIALE. (Cours semestriel, deux heures par semaine pendant un semestre : M. Jos. Halkin.)

Ce cours a principalement en vue l'étude de l'État Indépendant du Congo : description détaillée d'abord, puis la géographie physique, politique, économique et ethnographique, enfin l'historique de sa formation.

Dans la seconde partie, après quelques généralités sur la colonisation chez les peuples européens, les aptitudes colonisatrices des Belges, les espèces de colonies et la distribution géographique des colonies, un certain nombre de colonies sont examinées, avec plus ou moins de détails, suivant le temps disponible. Les étudiants doivent remettre pour l'examen un petit travail dans lequel ils exposent la géographie d'une colonie avec cartes.

8° GÉOGRAPHIE ETHNOGRAPHIQUE. (Cours semestriel, deux heures par semaine pendant un semestre : M. Jos. Halkin.)

Après l'exposé de la division de l'espèce humaine en variétés et en groupes ethniques et la détermination de leurs habitats, le cours de géographie ethnographique comprend deux parties : dans la première sont étudiés les principaux caractères somatiques et physiologiques sur lesquels se base la division en variétés humaines ; dans la seconde sont passés en revue les caractères relatifs à la vie matérielle, la vie familiale, la vie religieuse, la vie intellectuelle et la vie sociale des peuples, en suivant le programme que nous avons tracé dans notre questionnaire ethnographique et sociolo-

gique (1). Un dernier chapitre est consacré à l'ethnographie d'une région déterminée ou à l'étude ethnographique d'une peuplade.

Le but de ce cours est, d'une part, de fournir aux futurs professeurs de géographie les renseignements nécessaires pour enseigner les notions d'ethnographie, d'autre part, de leur signaler à eux et aux futurs explorateurs les faits sur lesquels doivent porter leur attention et leurs observations, lorsqu'ils feront une étude ethnographique sur les peuples qu'ils visiteront.

9° HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE ET DES DÉCOUVERTES GÉOGRAPHIQUES. (Cours de deux ans, une heure par semaine pendant un semestre chaque année : M. Jos. Halkin.)

La première partie de ce cours consiste dans l'exposé du développement progressif de la connaissance de la terre et a pour but premier de faire ressortir ce qui est dû aux géographes et aux explorateurs les plus importants des diverses époques ; à côté de ces généralités, le cours porte parfois sur l'étude approfondie des explorations d'un voyageur ; tels un Guillaume de Rubrouck, un Stanley, un Sven von Hedin ; ou sur l'examen dans le détail des progrès de la science géographique à une époque déterminée, avec l'aide des cartes datant de cette époque.

La seconde partie est consacrée exclusivement à l'histoire des découvertes pour telle ou telle partie du monde, par exemple les régions polaires australes ou boréales, l'Amérique centrale ou l'Australie ou, plus souvent, de contrées qui, aujourd'hui devenues colonies, sont étudiées dans le cours de géographie coloniale.

(1) *Questionnaire ethnographique et sociologique*, Bruxelles, 1905, 94 pp. *Annales de la Société belge de Sociologie*, t. II, pp. 229-262.

10° MÉTHODOLOGIE DE LA GÉOGRAPHIE. (Cours semestriel, une heure de cours par semaine pendant un semestre : M. Jos. Halkin.)

La méthodologie de la géographie est la pédagogie en tant qu'appliquée à la géographie. Aussi ce cours a-t-il pour but de donner aux futurs professeurs les meilleurs principes à suivre pour enseigner la géographie dans les athénées et les collèges ; il porte notamment sur les points suivants : divisions de la science géographique et domaine de chacune d'elles ; importance de la géographie comme branche d'enseignement, bibliographie générale et bibliographie spéciale, principales revues de géographie, manuels classiques en usage en Belgique et à l'étranger, atlas et cartes murales ; historique de la méthodologie géographique ; examen comparé des programmes aux divers degrés et dans plusieurs pays ; la géographie des environs, les reliefs, les cartes, leur lecture et leur emploi dans l'enseignement ; les qualités que doit posséder un bon professeur de géographie ; la meilleure méthode pour donner une leçon à la fois instructive, raisonnée et scientifique.

L'orientation donnée à ce cours se manifeste bien dans la première étude publiée dans les Travaux du Séminaire de géographie : « La géographie dans l'enseignement moyen » et dans deux rapports présentés au Congrès de Mons par MM. Kraentzel et Bihot.

11° EXERCICES PRATIQUES DE GÉOGRAPHIE ET DE CARTOGRAPHIE.

a) Exercices pratiques de géographie mathématique et de cartographie, une séance par semaine pendant un semestre, plus un nombre indéterminé de séances pour les étudiants qui ont choisi pour leur thèse un sujet du domaine de la

géographie mathématique ou de la cartographie. Ces exercices se font à l'Institut astro-physique. (Voir ci-dessus : géographie mathématique.)

b) Exercices de géographie physique, une quinzaine de jours pendant un semestre et, en outre, des excursions et des exercices spéciaux (entre autres levé des cartes géologiques) pour les étudiants voulant approfondir l'étude de la géographie physique. Ces exercices se font au laboratoire de géologie (Voir ci-dessus : géographie physique).

c) Exercices pratiques de géographie politique et de méthodologie de la géographie ; ils se font au Séminaire de géographie.

Le Séminaire de géographie a été fondé en février 1903. Ses locaux se composent d'un auditoire pour plus de cent élèves et de trois salles communiquant entre elles et séparées de l'extérieur par une porte dont les membres du Séminaire ont chacun une clef, de telle sorte qu'ils y ont libre accès tous les jours.

Ces trois salles sont :

1° Une salle de collections avec armoires pour les cartes murales et les cartes d'état-major, une bibliothèque pour les ouvrages d'une consultation peu fréquente, un globe terrestre de 2^m50 de circonférence, des planches pour l'enseignement de l'ethnographie et quelques objets ethnographiques (1) ;

2° Le bureau du directeur ; celui-ci s'y tient à la disposition des étudiants ;

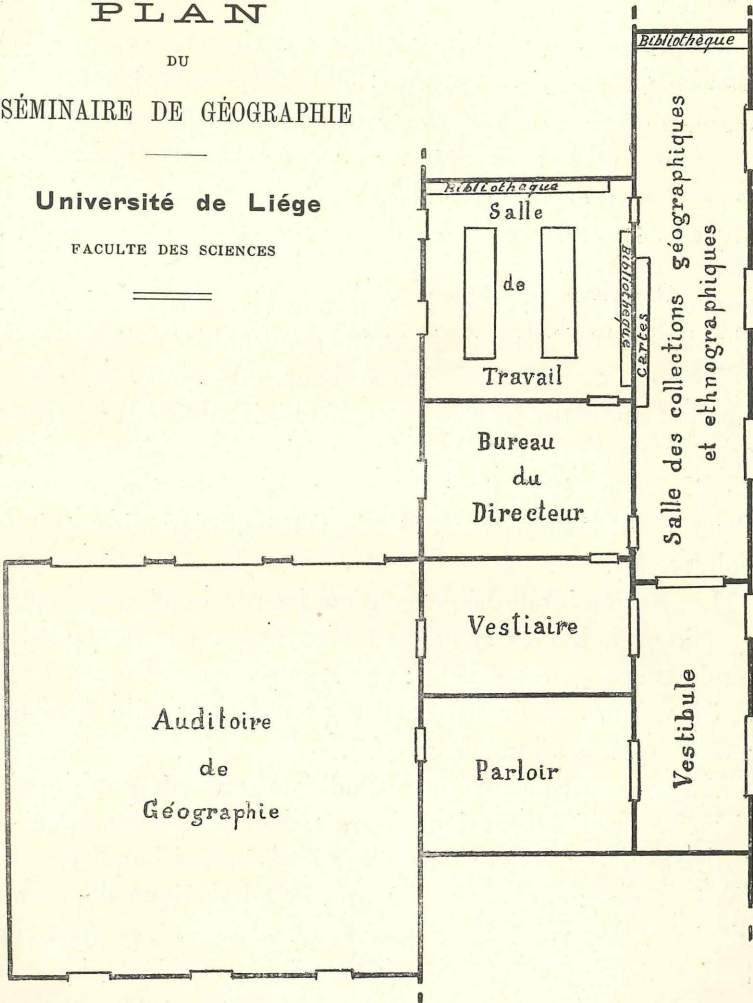
3° Une salle de travail avec deux grandes tables où peuvent prendre place une dizaine d'étudiants, une table

(1) Dans cette salle seront exposés sous peu des reliefs d'une partie de la Belgique avec les différentes phases de leur construction et les diverses méthodes employées pour les établir.

PLAN
DU
SÉMINAIRE DE GÉOGRAPHIE

Université de Liège

FACULTE DES SCIENCES



spéciale réservée aux exercices cartographiques, une collection d'instruments, un meuble-catalogue et deux bibliothèques.

La première bibliothèque contient environ 800 volumes (1) classés dans l'ordre suivant : bibliographie (27), méthodologie et manuels classiques (73), dictionnaires et ouvrages généraux (48), géographie mathématique (6), géographie physique (19), géographie botanique (4), géographie humaine : anthropogéographie, anthropologie, ethnographie, ethnologie (98), géographie coloniale (11), géographie économique (10), géographie médicale (1), cartographie (9), histoire de la géographie (22), géographie politique (6), guides et manuels de l'explorateur (9), géographie des empires coloniaux (39), géographie régionale de l'Europe et des États européens (83), de l'Asie et des États asiatiques (83), de l'Afrique (121, dont 73 pour l'État Indépendant du Congo), de l'Amérique (30), de l'Océanie (29), des régions polaires (8).

La seconde bibliothèque contient les revues géographiques et ethnographiques acquises ou envoyées en échange des publications du Séminaire : une trentaine pour l'année 1907 et 51 volumes pour les années précédentes; elle contient aussi les atlas au nombre de 25.

Afin de permettre aux étudiants en géographie de s'orienter rapidement dans leurs recherches, un catalogue sur fiches, tenu au courant, est à leur disposition, divisé en trois parties : catalogue par ordre alphabétique des noms d'auteurs des volumes et des articles de revues (environ 3 200 fiches), catalogue systématique et idéologique de tous les articles de revues, volumes et cartes (environ 13 000 fiches); catalogue des volumes qui sont recensés dans les principales revues géographiques (environ 3 000 fiches).

(1) Au 1^{er} février 1907.

Les séances du Séminaire se tiennent tous les quinze jours et durent en moyenne trois heures et demie. Elles comportent, outre la lecture du procès-verbal de la séance précédente :

1° Une leçon faite par le directeur sur des sujets de géographie humaine, par exemple la densité de la population et sa représentation cartographique, ou bien ayant pour but de préparer à l'exploration comme méthodes de levés rapides d'itinéraire.

2° Une leçon de géographie, faite par un étudiant, dont le sujet est pris dans le programme de l'enseignement moyen. Cette leçon a pour but d'obliger les étudiants à revoir les notions enseignées à l'athénée ou au collège, à les approfondir et à appliquer les principes de méthodologie donnés au cours théorique. La leçon est suivie d'une critique faite par tous les auditeurs.

3° Des exercices de géographie politique, le plus souvent sur des chapitres exposés au cours.

4° Le dépouillement des revues; chaque membre est chargé de lire une revue et d'exposer ce qu'elle contient de neuf et d'intéressant; les étudiants se tiennent ainsi mutuellement au courant des grandes questions géographiques.

5° Des communications sur des sujets librement choisis et des conférences sur des questions géographiques, surtout de géographie humaine et politique, conférences et communications souvent préparatoires à de petits travaux qui sont publiés.

C'est ainsi que le Séminaire a publié sous le titre de : « Travaux du Séminaire de géographie » les fascicules suivants : I. La géographie dans l'enseignement moyen, par Kraentzel; II. Le Maroc, étude de géographie politique, par Bihot; III. La géographie à l'exposition universelle et

internationale de Liège, par Kraentzel; IV. Le canal de Panama, par Kraentzel; V. Le Siam, étude de géographie politique, par Robert; et que d'autres fascicules sont sous presse ou en préparation : L'enseignement des projections cartographiques, par Duchesne; La rupture scandinave, par Bihot.

Le grade de docteur en géographie s'obtient par la remise et la défense publique d'un mémoire de géographie avec cinq thèses y annexées. Les docteurs qui désirent s'adonner au professorat doivent, en outre, faire une leçon publique sur un sujet désigné à l'avance et choisi parmi les matières enseignées à l'athénée.

*
* *

S'il est peut-être encore un peu tôt pour juger, d'après ses résultats, cette organisation nouvelle de l'enseignement géographique à l'Université de Liège (1), il n'est pas douteux cependant que le doctorat en géographie prépare la renaissance des études de géographie et qu'il contribuera à former des géographes de valeur qui travailleront au progrès de la science géographique.

Comme on a pu s'en rendre compte en parcourant les renseignements qui précèdent, le docteur en géographie a reçu une préparation à tout le moins suffisante soit pour enseigner la géographie, soit pour faire des explorations, d'autant que toutes les facilités sont accordées à ceux qui veulent se spécialiser dans telle ou telle branche.

Il ne nous paraît pas nécessaire, pour terminer, d'appuyer sur les faits suivants : que la géographie prend dans l'enseignement une importance de jour en jour plus grande, non

(1) Elle a produit, à Liège, deux docteurs en géographie, deux licenciés et un candidat en géographie.

seulement en Belgique, mais encore à l'étranger (1); que la géographie est la science, par excellence, de l'expansion; que la science géographique est une science suffisamment distincte des autres et par sa méthode et par son objet et par son domaine; que celui qui veut enseigner la géographie doit posséder des connaissances spéciales et être préparé à cet enseignement par une méthodologie particulière (2).

Nous en concluons qu'il est désirable que le gouvernement belge persévère dans la réforme de l'enseignement géographique; qu'il sépare l'enseignement géographique de tout autre enseignement, notamment de celui de l'histoire, et qu'il le confie à des professeurs spéciaux; qu'il ne choisisse comme titulaires des cours de géographie que des candidats porteurs du diplôme de docteur en géographie.

La renaissance des études géographiques dans l'enseignement moyen sera ainsi chose assurée, la génération nouvelle en profitera abondamment et ceux qui, abandonnant d'autres études, ont entrepris celles de géographie ne seront pas leurrés dans leur espoir de travailler un jour à cette renaissance.

(1) Déjà en 1872, la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* imprimait ces lignes: « On commence à comprendre que la géographie est une science aussi importante que les mathématiques et qu'elle doit jouer dans notre enseignement un rôle sérieux. La cause de la géographie est gagnée depuis longtemps dans l'esprit de tous ceux qui se préoccupent de l'éducation nationale, qui ne sont pas aveuglés par la routine et se tiennent au courant du mouvement des esprits à l'étranger. » (Tome XV, p. 141.)

(2) Nous faisons nôtres ces réflexions de H. Pergameni: « La géographie est une science si complexe et d'un domaine si étendu qu'elle ne peut être bien enseignée que par un professeur spécial dont tout le temps est consacré à sa science. Chaque athénée devrait avoir son professeur spécial de géographie, qui enseignerait dans toutes les classes d'après un programme homogène et gradué et les règles d'une saine méthodologie. » (*Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1878, pp. 302-303.)

Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège.

(Faculté des Sciences)

FASCICULE I. — *La Géographie dans l'enseignement moyen.*

Par F. KRAENTZEL.

FASCICULE II. — *Le Maroc. Étude de Géographie politique.*

Par CH. BIHOT.

FASCICULE III. — *La Géographie à l'Exposition universelle de Liège.*

Par F. KRAENTZEL.

FASCICULE IV. — *Le Canal de Panama.*

Par F. KRAENTZEL.

FASCICULE V. — *Le Siam. Étude de Géographie politique.*

Par E. ROBERT.

FASCICULE VI. — *L'enseignement de la Géographie à l'Université de Liège.*

Par JOS. HALKIN.

Pour paraître prochainement :

FASCICULE VII. — *L'enseignement des projections cartographiques.*

Par CH. DUCHESNE.

FASCICULE VIII. — *La rupture scandinave. Étude de Géographie politique.*

Par CH. BIHOT.